

Convention de séjour linguistique en Chine (deux semaines)

ENTRE :

L'Institut Confucius des Pays de la Loire d'Angers, association de loi type 1901, enregistrée sous le numéro de SIRET 51432806100015, sise au 22 Allée François Mitterrand 49100 Angers, représentée par son directeur français, M. BERNARD Victor, et sa directrice chinoise, Madame LIU Yuanyuan,

ci-après désignée « l'ICPLA »

D'une part,

Et,

M/Mme.....

Né(e) leà.....

Demeurant

.....
Elève du stage linguistique (deux semaines) 2020 de l'Institut Confucius des Pays de la Loire,

ci-après désigné(e) « l'élève »,

D'autre part,

L'ICPLA et l'élève sont ci-après désignés individuellement par la « PARTIE » et collectivement par les « PARTIES ».

PREAMBULE

Dans le cadre des relations entre l'ICPLA et l'Université de LUDONG à Yantai en Chine, un séjour linguistique d'été (deux semaines) est organisé par l'Institut Confucius à destination de personnes âgées de 17 à 55ans, natives ou résidant actuellement dans la région Pays de la Loire, ayant suivi au moins 40 heures de cours de chinois. Ce séjour a pour objectif le développement des compétences linguistiques (mandarin) et culturelles de l'élève en Chine.

Les Parties conviennent donc des dispositions suivantes.

CECI EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : Objet

L'élève fera partie d'un groupe, accueilli par l'Université LUDONG (ci-après désignée « Ludong ») en Chine pour la période du dimanche 12 juillet au samedi 25 juillet 2020.

Les PARTIES souhaitent prévoir les modalités de ce séjour linguistique.

ARTICLE 2 : Modalités pratiques

Le séjour linguistique aura lieu à Ludong, sise à Yantai en Chine. Ludong accueillera les élèves de l'Institut Confucius dans la journée du 12 juillet. L'ICPLA assurera l'organisation des activités prévues pendant le séjour (Annexe 1). Le contenu des activités proposées est sujet à modification. **Il n'y aura pas d'accompagnateur depuis le départ en France jusqu'à l'arrivée à Yantai le dimanche 12 juillet 2020. Un référent de l'Institut Confucius des Pays de la Loire accompagnera le groupe en Chine sur place tout au long du séjour.**

L'élève participant au séjour linguistique et culturel prendra en charge ses frais de transport entre son lieu de départ et l'aéroport de Yantai, les frais de visa, un supplément éventuel pour une chambre individuelle, son assurance santé et rapatriement en Chine, les frais de manuels et ses dépenses personnelles. L'hébergement à l'Université Ludong, les frais de scolarité, la restauration et les transports sur le territoire chinois seront pris en charge par le siège des Instituts Confucius du 12 au 25 juillet. Si l'élève souhaite prolonger son séjour en Chine (visa de tourisme d'un mois), tous les frais occasionnés avant la date du 12 juillet ou après la date du 25 juillet seront à sa charge.

Pour confirmer sa pré-inscription, l'élève enverra trois chèques : un chèque de caution d'un montant de 100 euros, un chèque d'adhésion d'un montant de 20 euros et un chèque d'inscription d'un montant de 10 euros à l'ordre de l'Institut Confucius (Adresse : 22 allée François Mitterrand, 49100 Angers). La sélection des participants se fera selon la date de réception des dossiers d'inscription (documents et règlements). Sous réserve de la validation du dossier, le chèque de caution sera rendu à l'élève le jour de l'arrivée à Yantai. Après validation de l'inscription et en cas de désistement de votre part, le chèque ne sera pas retourné à l'élève.

L'Institut Confucius se réserve le droit d'annuler l'activité dans le cas d'un nombre d'inscrits insuffisant. Dans ce cas, l'Institut prend la responsabilité de renvoyer les chèques à tous les inscrits.

Pendant son séjour en Chine, l'élève sera encadré par le *College of International Education* de la Ludong et le référent de l'Institut Confucius des Pays de la Loire d'Angers. L'élève suivra des cours de chinois et participera à des activités culturelles.

ARTICLE 3 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la durée du séjour linguistique, soit du 5 au 18 juillet 2020. Elle pourra être prolongée ou modifiée par un avenant qui précisera l'objet de cette prolongation ou modification ; ainsi que les modalités de son exécution en cas de besoin.

ARTICLE 4 : Statut de l'élève

L'élève s'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur de la Ludong, ainsi que les règles d'hygiène et de sécurité de l'université d'accueil. Les élèves s'engagent également à respecter la législation du pays d'accueil.

Les horaires de présence aux cours de chinois seront fixés par la Ludong. L'élève a l'obligation d'y être assidu. En cas d'absence (notamment pour raisons de santé), il doit en informer son référent et obtenir l'accord au préalable de *College of International Education* de la Ludong.

ARTICLE 5 : Assurance

Afin de couvrir les risques personnels, pour lesquels l'ICPLA ne saurait être tenu pour responsable, que l'élève pourrait causer aussi bien aux personnes ou au mobilier de l'Université de Ludong, l'élève devra souscrire une assurance responsabilité civile personnelle.

L'élève souscrira également une assurance santé prenant en compte ses éventuels frais sur le territoire chinois, ainsi qu'une assurance rapatriement pour la durée du séjour.

L'assurance en Chine **pour un mois** (obligatoire) : 160 yuans


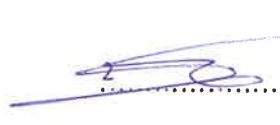
ARTICLE 6 : Litiges

Les PARTIES soumettent leur convention et ses suites aux règles de droit français.

En cas de difficultés sur l'interprétation de la présente convention, les PARTIES s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. En cas de désaccord persistant, les PARTIES conviennent d'un commun accord de soumettre les litiges au Tribunal Administratif compétent.

Fait en deux (2) exemplaires originaux,
BERNARD Victor et LIU Yuanyuan,
Directeurs de l'Institut Confucius des Pays de la
Loire d'Angers

le/la stagiaire
Nom :



A Angers, le 20/12/2019

A, le



INSTITUT CONFUCIUS DES PAYS DE LA LOIRE D'ANGERS

22, allée François Mitterrand
49100 ANGERS - FRANCE

02 41 93 53 52 - biarverue@confucius-angers.eu

www.confucius-angers.eu



**Stage linguistique et culturel en Chine
organisé par l'Université LUDONG et
l'Institut Confucius des Pays de la Loire d'Angers**

Adresse : 22 allée François Mitterrand – 49100 Angers

Téléphone : 02 41 95 53 52

Courriel : direction-cn@confucius-angers.eu

Site Internet : www.confucius-angers.eu

Durée du séjour :

Du dimanche 12 juillet au samedi 25 juillet 2020.

NB : l'accueil des participants se fera le dimanche 12 juillet et le départ le samedi 25 juillet 2020

Lieu du séjour :

Campus de l'Université Ludong

(186 Route Hong Qi Zhong, District Zhifu, 264025 Yantai, Province du Shandong)

Hébergement et repas :

L'hébergement : chambre double sur le campus de l'Université de Ludong avec douche & toilette, télévision, téléphone, wifi gratuit. (Supplément pour chambre individuelle)

NB : une caution de 300 yuans sera à régler sur place.

Les participants prennent leurs repas à la cantine des étudiants étrangers sur le campus.

Conditions d'inscription :

- Âge : de 17 à 55 ans.
- Être natif ou résider actuellement dans la région Pays de la Loire.
- Être adhérent de notre Institut Confucius : 20€ (5€ pour les étudiants des établissements affiliés (Université d'Angers, Université catholique de l'Ouest, Lycée Notre-Dame de Rezé), le personnel des établissements partenaires et les demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif)).
- Avoir suivi au minimum 40 heures de cours de chinois ou suivre les cours de chinois intensifs proposés par l'Institut Confucius d'avril à juin 2020 (voir calendrier*).
- Avoir participé au HSK (session du 21 mars 2020 à Angers et du 11 avril 2020 à Nantes au plus tard, pas de niveau minimum requis) : <https://www.confucius-angers.eu/les-cours/lepreuve-du-hsk/>

A noter :

Le groupe de participants doit être composé de 10 élèves au minimum pour que le séjour soit organisé. Le groupe de participants sera composé de 20 élèves au maximum.

NB : une sélection sur dossier sera effectuée si plus de 20 personnes se préinscrivent. La priorité sera donnée aux élèves de l'Institut Confucius.

Le programme pédagogique et culturel :

- Des cours de chinois seront dispensés chaque matin du lundi au vendredi (pendant 4 heures) par des enseignants de l'Université de Ludong spécialisés dans le chinois langue étrangère. Les participants seront répartis par niveau lors d'un test le jour de leur arrivée (au minimum 8 participants par groupe). L'enseignement se répartit en cours de compréhension écrite et orale, expression écrite et orale, ainsi que des cours sur la culture chinoise.
- Deux après-midis par semaine, des professeurs diplômés de l'Université de Ludong proposeront des ateliers culturels collectifs : papier découpé, calligraphie et peinture chinoises, taïchi, danse de l'éventail, opéra de Pékin ou cuisine.
- Un référent de l'Institut Confucius des Pays de la Loire d'Angers accompagnera le groupe en Chine sur place tout au long du séjour.

Prise en charge :

- Par l'élève : les frais de transport aller-retour jusqu'à Yantai, les frais de visa, les frais d'assurance et rapatriement, les frais d'assurance en Chine (160 yuans, règlement sur place), les manuels scolaires (300 yuans, règlement sur place), un supplément éventuel pour une chambre individuelle, et les dépenses personnelles
*NB : une lettre d'invitation sera délivrée par l'Université de Ludong afin de pouvoir procéder à la demande de **visa de tourisme (L)**.*
- Par le Hanban (Bureau de la commission pour la diffusion internationale du chinois) : les cours de langue, les activités culturelles des après-midis et week-ends (cités ci-dessus), le logement et les repas pendant toute la durée du séjour.

Date limite d'inscription : le dimanche 1^{er} mars 2020.

Procédure d'inscription :

- ➔ Veuillez remplir (sur ordinateur), signer et renvoyer le **bulletin de préinscription 2020** et la **convention de stage**.
- ➔ Veuillez également joindre un **scan de votre passeport (obligatoire)** et une **photo d'identité électronique**.
- ➔ Pour les mineurs, les parents doivent remplir, signer et renvoyer le formulaire d'autorisation de participation d'un élève mineur et également joindre un scan de la pièce d'identité d'un des deux parents.

Merci de nous retourner votre dossier complet à l'adresse suivante : direction-cn@confucius-angers.eu.

- Pour confirmer votre pré-inscription, veuillez envoyer par courrier à l'Institut Confucius des Pays de la Loire d'Angers (22 Allée François Mitterrand, 49100 Angers) :
 - Un chèque de 20€ pour l'adhésion à l'ordre de l'Institut Confucius
 - Un chèque de 10€ pour l'inscription à l'ordre de l'Institut Confucius
 - Un chèque de 100€ pour la caution à l'ordre de l'Institut Confucius.

Sous réserve de la validation de votre dossier, le chèque de caution vous sera rendu le jour de votre arrivée à Yantai. Après validation de votre inscription et en cas de désistement de votre part, le chèque ne vous sera pas retourné.

La sélection des participants se fera selon la date de réception des dossiers d'inscription (documents et règlements).

Dès que l'Institut Confucius aura validé votre inscription, veuillez remplir et confirmer votre inscription sur le site de l'Université de Ludong (<http://lxs.ldu.edu.cn/member/login.do>) mi-avril 2020. Veuillez envoyer la dernière page de confirmation à : direction-cn@confucius-angers.eu

Sous réserve de la validation de votre dossier, l'Institut Confucius vous fera parvenir la lettre d'invitation et un certificat afin de procéder à la demande de visa de tourisme auprès de l'Ambassade de Chine en France.

Contact :

Mme Liu Yuanyuan, directrice chinoise de l'Institut Confucius des Pays de la Loire d'Angers.

Téléphone : 02 41 95 53 52, e-mail : direction-cn@confucius-angers.eu

Numéro Wechat : **Virginielyy** (un groupe de discussion via WeChat sera mis en place afin de faciliter les échanges en cas de questions liées à la procédure d'inscription).